

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance du public et des intervenants sur le marché que suite à la suspension de la cotation des titres de la Société SOMOCER, des informations ont été publiées concernant :

- la nomination par le Président du Tribunal de Première Instance de Tunis sur demande du CMF d'un contrôleur auprès de ladite société ayant pour mission le contrôle continu de la gestion administrative et financière,
- la démission du Directeur Général de la société Monsieur Riadh Ben Khalifa avec date d'effet au 24 octobre 2011, et la nomination du nouveau Directeur Général (Monsieur Lassaad Chaari) pour une durée de trois mois,
- les franchissements de seuils déclarés par la Société Agrimed et Hafedh HMAIED,
- les clauses du pacte d'actionnaire signé le 21/10/2011 entre Duet MENA d'une part, et la Société Financière Zouari de développement, la Société IMANES et la Société Chaabane Taleb Trading International d'autre part,
- la désignation par le Président du Tribunal de Première Instance de Monastir par ordonnance sur requête et à la demande de la Société Financière Zouari de développement, la Société IMANES et la Société Chaabane Taleb Trading International d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale ordinaire de la société SOMOCER ;

En conséquence, il a été décidé que les transactions sur la Bourse de Tunis portant sur la valeur SOMOCER reprendront à compter du vendredi 18 novembre 2011.